

L'UNSA dit non à une solidarité de l'État à crédit

La Présidente du CNOUS a présenté en conseil d'administration la décision de la ministre de l'enseignement supérieur de geler pour la **quatrième année consécutive** le prix du ticket de restauration étudiant (3€25), en saluant l'effort de solidarité et l'engagement de l'État.

Cette décision, lourde de conséquence, n'a fait l'objet d'aucun débat de fond.

Comme les années précédentes, aucune mesure de compensation n'a été annoncée.

Lors de son intervention argumentée, le représentant des personnels administratifs de l'UNSA a démontré les effets pervers de cette décision sur la gestion de la restauration étudiante en termes, notamment, d'emplois, de conditions de travail et de qualité de service.

En ne cautionnant pas ce choix, l'UNSA souhaite vivement attirer l'attention de la ministre sur l'extrême fragilité de la restauration étudiante à caractère social et lui demande d'en consolider le financement en abondant la subvention pour charges de service public dévolue au CROUS lors du prochain budget.

Ce gel tarifaire qui, dans l'absolu, est une bonne nouvelle pour les étudiants, notamment en situation de précarité, ne peut constituer un acte de solidarité que si l'État en assume pleinement les conséquences.

Cette décision de justice sociale à crédit, empreinte d'une forme de démagogie, est de nature à dégrader fortement le service public de restauration dévolu aux étudiants, de porter atteinte à leurs intérêts, de fragiliser fortement les CROUS.

C'est le sens du vote en opposition de l'UNSA.

PANTIN, le 11 juillet 2018

Jean-Marc Bœuf

Secrétaire Général

Contact presse : Pascal Camus chargé de mission CROUS – 06 08 75 45 94